

MODALITES D'INSCRIPTION

Année scolaire 2019-2020

Le dossier d'inscription doit être dûment complété et déposé au conservatoire exclusivement :

le mardi 3 ou le mercredi 4 septembre 2019 entre 12h00 et 19h00

Tout dossier incomplet sera refusé.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- le règlement des frais de dossier 40 € par candidat par chèque à l'ordre du régisseur de recettes du CRR ;
- 1 copie d'un justificatif de domicile⁽¹⁾ pour les élèves domiciliés dans la communauté urbaine Caen la mer ;
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse (pour les danseurs) ;
- 1 photo d'identité (nom et prénom au verso) ;
- 1 copie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 pour les candidats domiciliés sur le territoire Caen la mer (à réception de celui-ci et au plus tard le 25 septembre 2019) ;
- Pôle handicap : attestation MDPH ou certificat médical.

TARIFS 2019-2020 :

Votés par le conseil communautaire/Délibérations n°C-2019-03-28/13 du 28 mars 2019 - (extrait)

1) Frais de dossier : par candidat (obligatoires et non remboursables)	40 €
2) Droits d'inscription : Catégories d'élèves exonérées des droits d'inscription : <ul style="list-style-type: none"> • élèves inscrits exclusivement en classes à horaires aménagés⁽²⁾ • élèves inscrits exclusivement en atelier handicap musique et danse à titre individuel • élèves inscrits exclusivement en licence de musicien interprète (droits dus à l'université) 	exonérés exonérés exonérés
Elève hors communauté urbaine Caen la mer : > 1 ^{er} élève	536 €
> à partir du 2 ^{ème} élève du même foyer (même domiciliation) si 1 ^{er} élève est inscrit au tarif plein de 536 €	376 €
Elève domicilié dans la communauté urbaine Caen la mer : application du quotient familial (consulter la grille tarifaire sur www.conservatoiredecaen.fr, simulateur en ligne).	
Structure Institut Médico-Educative (IME) par nombre d'élèves inscrits :	67 €
Intervention dans le cadre de la formation professionnelle :	92€/h
3) Forfait : Catégories d'élèves soumis au forfait : <ul style="list-style-type: none"> • élèves inscrits exclusivement en classe de chant choral • élèves inscrits exclusivement en classe de chœur adultes • élèves inscrits exclusivement en classe d'orchestre, fanfare, big band, • élèves membres actifs de la Fraternelle - fournir attestation 2019-20 avant le 31/10/19 	159 € 159 € 159 € 159 €

⁽¹⁾ les pièces à produire pour justifier de la domiciliation à Caen la mer sont : quittance de loyer ou facture de fluides (eau, gaz, électricité) ou taxe d'habitation au nom du responsable légal.

⁽²⁾ les élèves des classes à horaires aménagés sont redevables du prêt de documents et/ou accessoires danse de 16 €.

Prélèvement automatique : les droits d'inscription et les prêts de documents et/ou accessoires danse peuvent faire l'objet d'un prélèvement automatique à partir de 150 € (5 mensualités) si la demande est faite avant le 31 octobre 2019.

Chèques vacances et Atouts Normandie : les personnes souhaitant régler en partie avec des chèques vacances et/ou Atouts Normandie, doivent **remettre ce(s) mode(s) de règlement au service scolarité entre le 15 septembre et le 31 octobre 2019.**

Passé ce délai, aucun chèque vacances et Atouts Normandie ne pourra être accepté.

Les personnes réglant en partie avec des chèques vacances et/ou Atouts Normandie ne peuvent opter pour le prélèvement automatique.

Location d'instrument : un élève peut louer un instrument au conservatoire en fonction de la disponibilité du parc instrumental. Pour une première location ou un renouvellement, renseignement auprès du professeur d'instrument lors du rendez-vous de rentrée.

Tarif : 177 €/an pour un instrument et 88 €/an pour un 2^{ème} instrument pour le même foyer payables lors de l'établissement du contrat. Toute année scolaire commencée est due.

NB : Les élèves s'engagent à poursuivre un cursus conforme au règlement des études.

Les informations recueillies dans le dossier de réinscription font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative de l'établissement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande par voie postale à M. le président – communauté urbaine Caen la mer - CS 52700 - 14027 Caen cedex 9.

L'INTEGRALE DE LA SAISON DE L'ORCHESTRE DE CAEN 2019-2020 :

La saison de l'Orchestre de Caen propose aux élèves du conservatoire un système d'adhésion forfaitaire. Avec « *l'intégrale de la saison* », les élèves bénéficient pour 30 € seulement, d'un accès illimité à l'ensemble des concerts programmés (environ 40 concerts).

Les élèves ne choisissant pas cette formule, bénéficient d'un tarif unique fixé à 6 € pour chaque concert de la saison.

REMBOURSEMENT :

Toute demande de remboursement devra être effectuée par écrit avant le 31 octobre 2019 et accompagnée d'un RIB/RIP au format IBAN/BIC sous la condition que l'élève n'ait suivi aucun cours depuis la rentrée scolaire (art. 61 du règlement intérieur du 6/10/05).

Les frais de dossier et les montants réglés au moyen des chèques vacances et/ou Atouts Normandie ne sont pas remboursables.

Une fois la rentrée effectuée, l'adresse prise en compte pour le calcul des frais de scolarité sera celle mentionnée sur le dossier d'inscription.

Reprise des enseignements à partir du 16 septembre 2019